

AVIS

URBANISME - ANNEXE 26

L'administration communale fait savoir que le gîte d'étape du CBTJ représenté par M. Benoît CESAR, demeurant à 1000 BRUXELLES, Rue Van Orley, 4, a introduit une demande de (1)

- ~~- permis de lotir;~~
- ~~- modification de permis de lotir;~~
- permis d'urbanisme;
- ~~- certificat d'urbanisme;~~

ayant trait à un terrain sis à Oviat, Rue des Charmilles, cadastré « Waimes, 3^o division, section B, n^o139m».

Le projet consiste en l'isolation et renouvellement des façades et toitures et présente les caractéristiques suivantes (1) : placement d'un nouveau crépi sur les façades. L'enquête est requise suivant l'article 330, 11^o du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser par écrit au collège communal (au conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme – Mme BARBETTE (celine.barbette@waimes.be) ou à l'agent délégué) **du 7 mars 2017 au 22 mars 2017 à midi**. (elle est suspendue pendant la période du 16/7 au 15/8).

(les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés, les envois par courrier électronique sont identifiés et datés).

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le **22 mars 2017** de 11h00 à 12h00 à (3) l'Administration communale de Waimes, service d'urbanisme, place Baudouin, n^o1, 4950 WAIMES.

Le dossier peut être consulté à (3) l'Administration communale de Waimes, service d'urbanisme, Place Baudouin, 1 à 4950 WAIMES, aux jours et heures suivants : tous les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h, les lundis et mercredis de 13 h 30 à 17 h30'.

Des explications techniques seront fournies les jours d'ouverture des bureaux aux heures précitées et les mardis de 16 h à 20h. sur rendez-vous préalable auprès du responsable du service d'urbanisme de l'Administration communale de Waimes, place Baudouin, n^o1, 4950 WAIMES.

La réunion publique prescrite par l'article 4, 8^o du Code Wallon précité, aura lieu le 22 mars 2017 à 11 h00 au service d'urbanisme de l'Administration communale de Waimes, place Baudouin, n^o1, 4950 WAIMES.

A Waimes, le 7 mars 2017

Le Directeur Général,



Vincent CRASSON



Le Bourgmestre,



Daniel STOFFELS

(1) Biffer la mention inutile.

(2) Décrire succinctement le projet et les caractéristiques, justifiant l'obligation de procéder à une enquête publique.

(3) Indiquer l'adresse de bureau où les réclamations et observations orales peuvent être formulées, où le dossier peut être consulté et où des explications techniques seront fournies

Il vous appartient de communiquer le contenu de la présente à l'éventuel occupant et/ou locataire de votre bien.